

(sauf le Québec). Le taux d'augmentation d'une année à l'autre a varié considérablement, de 16.8 p. 100 entre les années scolaires terminées en 1947 et 1948 à 2.4 p. 100 entre 1962 et 1963. L'augmentation entre 1964 et 1965 était de 4.9 p. 100, et entre 1965 et 1966, de 5.3 p. 100.

6.—Instituteurs et directeurs des écoles publiques élémentaires et secondaires, année scolaire 1965-1966

Province	Nombre		Traitement médian		Expérience médiane		Diplômés d'université	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE¹								
			\$	\$	années	années	%	%
Terre-Neuve.....	1,204	3,124	2,970	2,933	2.9	3.7	10.1	3.2
Île-du-Prince-Édouard.....	98	811	3,125	2,797	3.8	9.1	15.3	1.0
Nouvelle-Écosse.....	530	4,817	4,248	3,446	5.6	11.5	41.5	12.0
Nouveau-Brunswick.....	453	4,122	3,775	3,200	4.1	9.1	24.3	4.1
Québec.....
Ontario.....	9,330	22,990	5,527	4,745	5.7	6.4	23.9	6.5
Manitoba.....	1,438	4,655	4,141	3,906	5.6	7.0	16.1	6.9
Saskatchewan.....
Alberta.....	1,535	6,392	6,045	4,996	6.8	9.9	46.3	12.4
Colombie-Britannique.....	2,407	6,610	6,250	5,416	7.6	6.9	41.9	15.4
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE²								
			\$	\$	années	années	%	%
Terre-Neuve.....	831	386	4,745	4,214	6.3	9.4	49.9	36.3
Île-du-Prince-Édouard.....	140	160	4,458	3,737	4.7	10.1	50.7	32.5
Nouvelle-Écosse.....	1,337	1,213	5,469	5,031	7.4	11.4	66.9	56.2
Nouveau-Brunswick.....	1,239	998	5,432	4,601	6.5	9.3	55.1	39.5
Québec.....
Ontario.....	14,440	6,860	7,792	6,787	5.6	4.3	79.7	84.4
Manitoba.....	1,927	1,212	6,108	5,318	7.3	7.3	72.4	62.9
Saskatchewan.....
Alberta.....	3,499	2,011	7,170	6,125	7.7	10.2	73.4	55.6
Colombie-Britannique.....	4,475	2,267	7,691	6,745	9.8	9.2	75.6	68.8

¹ Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes élémentaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires dans les écoles rurales comptant au plus cinq classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme élémentaires selon le *Rapport du ministre (1965)*.

² Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes secondaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires des villes et des écoles rurales d'au moins six classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme secondaires selon le *Rapport du ministre (1965)*.

Soutien financier.—Le tableau 7 donne des renseignements relatifs au revenu des commissions scolaires publiques pendant les années 1962-1964. Dans la plupart des provinces, les impôts locaux constituent la principale source de revenu, suivis des subventions provinciales. En 1964, toutes les autres sources représentaient 2 p. 100 du revenu courant total (voir aussi pp. 383-384).

Les données sur la dette obligataire ne sont pas recueillies et publiées par toutes les provinces, bien que les commissions, dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, financent d'habitude leurs nouvelles constructions, au moins en partie, par l'émission d'obligations. L'aide provinciale pour les dépenses en immobilisations se présente sous plusieurs formes soit un pourcentage du coût total, un montant fixe par classe ou encore une subvention destinée au service de la dette obligataire. Plusieurs provinces garantissent les obligations des commissions et d'autres collaborent à leur vente.